# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

\_\_\_\_\_

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 106

présenté par M. Yanno

-----

#### **ARTICLE 29 QUATER**

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« supprimée »,

les mots:

« ainsi rédigée : « et de l'île de Clipperton. » ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.